

Publié par : juridique
 Date de dépôt : 11/02/2025
 Date de retrait : 11/04/2025



VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône
 Métropole Aix-Marseille-Provence

**DÉCISION DU MAIRE N°2025-0008
 en date du 29 Janvier 2025**

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE AVEC LA SOCIETE CONCEPT GROUP POUR LA FOURNITURE DE 4 PROJECTEURS AUTOMATIQUES HYBRIDES LED LONGUES PORTEES ET ACCESSOIRES ASSOCIES

AM/PHS/BC

Exposé des motifs :

Considérant que la Commune de Venelles souhaite acquérir 4 projecteurs automatiques hybrides longues portées afin de compléter le parc scénique de la salle Baker de l'Étincelle ;
 Considérant que pour répondre à ce besoin, la Commune a lancé le 10/12/2024 une consultation conformément aux articles L2123-1 et R2131-12 et suivants du Code de la commande publique ;
 Considérant que le 07 janvier 2025, date limite de remise des offres la Société Concept Group a remis une offre et que celle-ci correspond aux exigences du cahier des charges défini par la commune.
 Considérant que, par conséquent, il est proposé d'approuver la signature d'un contrat de vente avec la société Concept Group sise PA de Nicopolis, 211 rue des Lauriers 83170 Brignoles, qui a présenté l'offre la mieux disante.

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
 Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2122-8 ;
 Vu la délibération n° D2024-127 du 11 juin 2024 conférant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'offre remise le 17/12/2024 par la société Concept Group.
 Vu le rapport d'analyse des offres ;
 Vu le devis n° DV0404 du 16/12/2024 ;
 Vu l'engagement comptable n° 25VIL00271 ;

Le Maire décide :

Article 1 : D'approuver la signature d'un contrat de vente avec la société Concept Group, représentée par M. Patrice Burle au titre de gérant associé, dûment habilité aux fins de signature.



Les caractéristiques dudit contrat de vente sont les suivantes :

Type de marché : Marché à prix global forfaitaire

Coût : 25 560,00 € TTC

Durée : 4 semaines (livraison et mise en route incluses)

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire de Venelles et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication qui sera effectuée conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville de Venelles et le Chef du service de gestion comptable d'Aix en Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de la légalité.

Fait à Venelles, le 29/01/2025

Pro


*Pour le Maire absent
la 1ère Adjointe
Françoise WELER*

**Le Maire de Venelles
Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône
Membre du Bureau et Président de commission à la
Métropole Aix-Marseille-Provence
Arnaud MERCIER**



Certifié affiché du au	Le directeur général des services Philippe Sanmartin 
------------------------------------	---

